

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33^e année – N° 6 – Mercredi 16 février 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. E-mail: journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Nomination des membres de commissions cantonales pour la période administrative 2011-2015

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 8 février 2011

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les membres des commissions suivantes:

a) Commission cantonale de l'action sociale

- M. Michel Thentz, ministre de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes, Delémont
- M. Fernand Gasser, Bonfol
- M. Louis Girardin, Le Noirmont
- M. Sacha Imbriani, Courfaivre
- M. Gérard Meyer, Courchavon
- M. Julien Loichat, Porrentruy
- M^{me} Suzanne Maître-Schindelholz, Vicques
- M. Vincent Pelletier, Les Breuleux
- M^e Manuel Piquerez, Porrentruy
- M. Philippe Rebetez, Delémont
- M. Luc Schindelholz, Delémont

La présidence est confiée à M. le ministre Michel Thentz et le secrétariat, avec voix consultative, au chef du Service de l'action sociale, Delémont.

b) Commission de coordination en charge du suivi de la politique de la jeunesse

- M. Michel Amman, directeur des Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Delémont
- M. Pascal Cortat, animateur de jeunesse à l'Espace jeunes de Delémont, Delémont
- M. Philippe Eggertswyler, directeur de la Fondation Saint-Germain, Delémont

- M. Jean-Pierre Gillibert, chef du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire, Delémont
- M. Julien Loichat, conseiller municipal, Porrentruy
- M^{me} Monique Noirjean, psychologue au Centre médico-psychologique, Delémont
- M. Yves Richon, président du Tribunal des mineurs, Delémont
- M. Jean-Claude Salomon, chef de l'Office des sports, Porrentruy
- M^{me} Pascale Staecheli Kottelat, assistante sociale au secteur insertion des Services sociaux régionaux, Delémont
- M. Olivier Tschopp, chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, Delémont
- M. Jean-Marc Veya, chef du Service de l'action sociale, Delémont
- M. Jean-Marc Voisard, délégué aux affaires culturelles, Porrentruy
- M^{me} Chloé Saas Vuilleumier, déléguée à la prévention et à la promotion de la santé, Delémont

Deux membres du Bureau du Parlement de la jeunesse participent aux séances de la commission avec voix délibérative.

La déléguée à la jeunesse participe aux séances de la commission avec voix consultative.

La commission est présidée par M. Jean-Marc Veya, le secrétariat est assumé par le Service de l'action sociale.

c) Commission permanente de surendettement

- M. Jean-Marie Aubry, préposé à l'Office des poursuites et faillites, Saignelégier
- M^{me} Dominique Cattin Houser, responsable du Service social et médico-social des Franches-Montagnes, Le Noirmont
- M. François Froidevaux, adjoint au chef du Service des contributions, Delémont
- M. Christian Frossard, responsable du Service juridique et des financements spéciaux de la Banque Cantonale du Jura, Porrentruy

- M^{me} Estelle Kamber, responsable du Service de consultation sociale de Caritas Jura, Bressaucourt
- M^{me} Maria-Angela Queloz, coordinatrice du secteur décisions au Service de l'action sociale, Bassecourt

La présidence est assumée par M^{me} Maria-Angela Queloz, le secrétariat par la Service de l'action sociale.

Pour les membres des commissions susmentionnées, la période de fonction débute le 1^{er} janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2015.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Nomination des représentants de l'Etat pour la période administrative 2011-2015

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 8 février 2011

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les représentants de l'Etat suivants:

Conseil de Fondation «Rencontres»

- M. Jean-Pierre Eyer, Courgenay

Conseil de Fondation de l'Institut Saint-Germain à Delémont

- M. Stéphane Brugnerotto, Glovelier
- M^{me} Madeleine Juillard, Delémont
- M. François Laville, Porrentruy
- M^{me} Maria Lorenzo-Fleury, Vicques
- M. Serge Vifian, Alle

Pour les représentants de l'Etat susmentionnés, la période de fonction se termine le 31 décembre 2015.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

Arrêté

fixant la composition de la Commission d'orientation en matière de prolongation de la scolarité obligatoire pour la période législative 2011-2015

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports,

- vu l'article 70, alinéa 2, du décret du 20 octobre 1990 d'organisation du Gouvernement et de l'Administration cantonale¹,
- vu les décisions arrêtées par le Gouvernement dans ses séances des 3 et 10 décembre 2002,

arrête:

Article premier

Pour la période législative 2011-2015, la composition de la Commission d'orientation en matière de la prolongation de la scolarité obligatoire est arrêtée comme il suit:

- M. Gérald Crétin, conseiller pédagogique de l'enseignement secondaire;
- M. Jean-Bernard Feller, directeur de la Division artisanale du CEJEF;

- M. Jean-Pierre Gillabert, directeur du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire;
- M. Vincent Joliat, Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire;
- M. Cindy Kottelat, Ecole professionnelle artisanale de Delémont.;
- M. Béatrice Lovy Rebetez, vice-directrice de l'Ecole secondaire du Val Terbi
- M. André Steulet, Ecole de culture générale de Delémont.

Article 2

¹La présidence de la commission est confiée à M. Jean-Pierre Gillabert.

²Un bureau composé de Messieurs Gillabert, Feller et Steulet assure l'exécution des affaires courantes de la commission.

³Le secrétariat de la commission et la gestion des cas traités sont assumés par le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire.

Article 3

Le mandat général de la commission est précisé comme il suit:

- admission, orientation et suivi des élèves dans les mesures de préparation à la formation générale et professionnelle; propositions éventuelles de renvoi;
- élaboration de propositions relatives aux contenus et aux modalités des mesures de préparation à la formation générale et professionnelle;
- surveillance générale des mesures d'accomplissement d'une dixième ou d'une onzième année au degré 9 de l'école secondaire.

Article 4

Les membres de la commission exercent leur mandat dans le cadre de leur activité professionnelle ordinaire.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 9 février 2011.

La ministre de la Formation, de la Culture et des Sports: Elisabeth Baume-Schneider.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

Arrêté

désignant les représentants jurassiens dans la Commission intercantonale «Sports-Arts-Etudes»

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports,

- vu l'article 5 de la Convention intercantonale «Sports-Arts-Etudes»;
- vu l'annexe 1 à la même convention,

arrête:

Article premier

Les personnes suivantes sont désignées comme représentants du Département de la Formation, de la Culture et des Sports dans la Commission intercantonale «Sports-Arts-Etudes»:

- Jean-Claude Salomon, chef de l'Office cantonal des sports;
- Vincent Ducommun, responsable «Sports-Arts-Etudes»;

- Sébastien Gerber, directeur adjoint
au Collège Thurmann de Porrentruy;
- Catherine Hof, enseignante
à l'École secondaire du Val Terbi.

Article 2

La période de fonction débute le 1^{er} janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2015.

Article 3

Le cahier des charges de la commission est défini à l'article 3 de l'annexe 1 à la convention intercantonale.

Article 4

Les représentants jurassiens qui n'ont pas le statut de fonctionnaire ont droit aux indemnités allouées aux membres de commissions cantonales.

Article 5

L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 7 février 2011.

La ministre de la Formation, de la Culture
et des Sports: Elisabeth Baume-Schneider.

Service de la santé publique

Examens intercantonal des ostéopathes en 2011

Vu l'article 7, alinéa 3, du règlement du 23 novembre 2006 de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes en Suisse, le Comité directeur de la CDS a décidé de fixer comme suit les dates des examens en 2011:

- Examens pratiques au printemps:
du 1^{er} au 3 juillet 2011.
- Examens pratiques à l'automne:
du 1^{er} au 30 novembre 2011.

Service de la santé publique.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bure

Assemblée communale ordinaire

mardi 1^{er} mars 2011, à 20 heures, au complexe scolaire.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et accepter le projet de remplacement du réseau d'eau potable dans les secteurs En Buratte, En Tchésa, Sur Mercon, en coordination avec les travaux électriques. Voter le crédit nécessaire de Fr. 200000.– et donner compétence au Conseil pour en assurer le financement.
3. Discuter et accepter le projet de réalisation de travaux de maintenance au complexe scolaire. Voter le crédit nécessaire de Fr. 45000.– et donner compétence au Conseil pour en assurer le financement. Discuter et approuver le budget 2011, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
4. Fixer le prix de vente de terrain à bâtir communal pour l'année 2011 et donner compétence au Conseil communal pour la vente.
5. Divers.

Bure, le 14 février 2011.

Conseil communal.

Courroux-Courcelon

Assemblée des propriétaires fonciers de l'Arrondissement des digues

mercredi 9 mars 2011, à 20 heures, à la salle Trait d'Union à Courroux.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Rapport du président.
4. Rapport du caissier (comptes 2010).
5. Rapport des vérificateurs des comptes.
6. Budget 2011.
7. Fixer la taxe des digues.
8. Divers.

Courroux, le 3 février 2011.

La secrétaire: Nicole Chételat.

Courroux

Plan spécial «Le Moulin»

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courroux dépose publiquement durant 30 jours, soit du 16 février au 18 mars 2011 inclusivement, à son Secrétariat en vue de leur adoption au sens de l'article 46, alinéa 4 LCAT:

- le plan d'occupation du sol du lotissement «Le Moulin»;
- les prescriptions du plan spécial.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de Courroux jusqu'au 18 mars 2011.

Courroux, le 16 février 2011.

Conseil communal.

Haute-Ajoie

Assemblée communale

jeudi 24 février 2011, à 20 h 15, à la halle de gymnastique à Chevenez.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2010.
2. Informations – Communications.
3. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2011; fixer la quotité d'impôt et les taxes communales
4. Décider la vente de l'ancienne école de Roche d'Or et donner compétence au Conseil communal pour traiter
5. Décider le réaménagement et la sécurisation de la route de Grand Bois à Chevenez, voter le crédit de Fr. 260000.– à financer par voie d'emprunt
6. En dérogation à la réglementation communale, donner compétence au Conseil communal pour traiter et fixer le prix de vente dans les zones à bâtir «Grand Bois Est» et «Au Breuille» à Chevenez.
7. Divers.

Le budget 2011 est à disposition de la population au Bureau communal, rue de l'Abbaye 114 à Chevenez. Il peut aussi être téléchargé ou imprimé à partir du site internet www.hauteajoie.ch.

Haute-Ajoie, le 11 février 2011.

Conseil communal.

Montmelon

Dépôt public d'actes

Conformément aux articles 68, 75 et 102 de la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Syndicat de chemins de Montmelon, d'entente avec le Service de l'économie rurale, dépose publiquement, du 16 février au 8 mars 2011, au Secrétariat communal, les actes suivants:

1. Répartition des frais pour le périmètre N° 12 de Sévay;
2. Répartition des frais pour le périmètre N° 13 de Champs de Souboz.

Les propriétaires intéressés sont invités à en prendre connaissance et peuvent formuler leur opposition éventuelle, écrite et motivée, jusqu'au 8 mars 2011 inclusivement, au Secrétariat communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne.

Montmelon, le 11 février 2011.

Le comité du Syndicat.

Rocourt

Entrée en vigueur du règlement tarifaire concernant la gestion des déchets

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Rocourt du 1^{er} décembre 2010, a été approuvé par le Service des communes le 20 janvier 2011.

Réuni en séance du 7 février 2011, le Conseil communal a décidé de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés auprès Secrétariat communal.

Rocourt, le 10 février 2011

Conseil communal.

Vendlincourt**Assemblée communale**

mercredi 9 mars 2011, à 20 heures, à la halle polyvalente.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2011 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.¹^{et 2}
3. Prendre connaissance des décomptes des travaux suivants:
 - a) travaux d'aménagements routiers et piétonniers ainsi que le remplacement des conduites d'eau potable, eaux usées et éclairage public sur le tronçon route cantonale de Bonfol allant du carrefour du «Lion d'Or» à la scierie;
 - b) renforcement de la sécurité routière sur routes cantonales.
4. Divers et imprévu.

¹Les personnes souhaitant consulter le budget de fonctionnement 2011 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

²La quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives restent inchangées.

Vendlincourt, le 9 février 2011.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

**Paroisse réformée évangélique
des Franches-Montagnes****Assemblée ordinaire de la Paroisse**

dimanche 6 mars 2011, à 10 h 30, à la salle de paroisse.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2010.
3. Divers et imprévu.

Conseil de paroisse.

Avis de construction**Alle**

Requérants: Esmeralda et Jean Da Silva, rue du Jubilé 10, 2942 Alle.

Projet: Extension de la véranda avec canal de cheminée pour poêle, construction d'un couvert à voiture en annexe et installation d'une parabole, bâtiment «Rue du Jubilé 10», sur la parcelle N° 3960 (surface 793 m²), sise à la rue du Jubilé, zone d'habitation HAh (PS).

Dimensions: Longueur 11 m 40, largeur 7 m 50, hauteur totale 3 m; dimensions de la parabole: Ø env. 80 cm.

Genre de construction: Murs extérieurs: plots ciment, isolation Alba; façades: crépi traditionnel idem existant; parabole: couleur blanche; couverture: tuiles idem existantes; 2 velux (90 cm x 130 cm).

Dérogation requise: Article 58¹ OCAT (distance entre bâtiments).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mars 2011, au Secrétariat communal, où les opposi-

tions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 14 février 2011.

Secrétariat communal.

Les Bois

Requérante: Francine Berger, La Broche 1, 2336 Les Bois; auteur du projet: Le Chésal, atelier d'architecture, route de la Raisse 28, 2855 Glovelier.

Projet: Transformation et agrandissement d'un rural, comprenant une stabulation avec logettes, hangar à machines, fosse à purin + SRPA, sur la parcelle N° 240A (surface 371 972 m²), sise au lieu-dit «La Broche», zone agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 25 m 12, largeur 16 m 60, hauteur 3 m 60, hauteur totale 7 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: murets en béton, briques TC, ossature bois; façades: planches brutes de couleur brune; couverture: eternit grandes ondes de couleur rouge Korallit.

Dérogation requise: L'article 97 LAgr du 29 avril 1998 est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 11 février 2011.

Secrétariat communal.

Bonfol

Requérants: Anne-Lise et Yvon Cosendey, rue de la Vendline 147C, 2944 Bonfol.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment N° 208 dans le volume existant, comprenant l'aménagement de deux appartements et d'une terrasse, sur la parcelle N° 204 (surface 2102 m²), sise à la route de Cœuve, zone Centre C, hors périmètre de protection du centre ancien.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: mur en pierre, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé, bardage en bois; couverture: tuiles TC existantes de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 11 février 2011.

Secrétariat communal.

Courtedoux

Requérants: Virginie Euvrard et Yanick Matthey, route de Bure 83, 2923 Courtemaîche.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture en annexe contiguë, pompe à chaleur, panneaux solaires, sur la parcelle N° 4869 (surface 888 m²), sise au lieu-dit «Sur la Côte», zone d'habitation HAc, plan spécial «Sur la Côte II».

Dimensions principales: Longueur 13 m 60, largeur 10 m 50, hauteur 6 m 30, hauteur totale 6 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, ossature bois; façades: crépissage de teintes blanche et bordeaux, bois massif grisé naturellement; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtedoux, le 14 février 2011.

Secrétariat communal.

Courtedoux

Requérants: Elodie et Johann Possin, route de Courtedoux 14, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Arches 2000 S.A., route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert/local technique et terrasse couverte en annexes contiguës, chauffage par pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4867 (surface 782 m²), sise au lieu-dit «Sur la Grêche», zone d'habitation HAc, plan spécial «Sur la Côte II».

Dimensions principales: Longueur 9 m 80, largeur 11 m 50, hauteur 6 m 14, hauteur totale 6 m 14.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teintes claire et foncée; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtedoux, le 14 février 2011.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérants: Françoise et Alexandre Kaiser, rue du Murgier 21, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une annexe (couvert, bûcher) au nord du bâtiment N° 21, sur la parcelle N° 4944 (surface 734 m²), sise à la rue du Murgier, zone HAa, zone d'habitation A, secteur HAa (2 niveaux).

Dimensions: Longueur 6 m, largeur 2 m, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: lames, couleur blanche; couverture: éternit; non chauffé.

Plan spécial N° 67 Mexique Ouest.

Dérogation requise: Article 2.5.1, alignements (routes publiques).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mars 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 14 février 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Muriaux

Requérants: Elisabeth et Jean-Paul Oppliger, Les Peux 146, 2345 Le Cerneux-Veusil.

Projet: Construction de boxes pour chevaux (bâtiment N° 146C), cabane pur équipements, agrandissement du hangar (bâtiment N° 146B), hangar tunnel, parc en sable pour chevaux, sur la parcelle N° 395 (surface 2425 m²), sise au lieu-dit «Les Peux», localité de Muriaux (Le Cerneux-Veusil), zone agricole.

Dimensions bâtiment N° 146B (avant agrandissement): Longueur 5 m 91, largeur 5 m 41, hauteur 2 m 35, hauteur totale 3 m 64; bâtiment N° 146B (après agrandissement): longueur 9 m 60, largeur 8 m 07, hauteur 2 m 01, hauteur totale 3 m 64; dimensions du hangar tunnel: longueur 8 m, largeur 5 m, hauteur totale 2 m 29; cabane: longueur 3 m 41, largeur 2 m 73, hauteur 1 m 96, hauteur totale 2 m 45; bâtiment N° 146C: longueur 6 m 56, largeur 3 m, hauteur 2 m 55, hauteur totale 3 m 06.

Genre de construction: Hangar: structure bois; façades en bois brun foncé, couverture en tôle brune; bâtiment N° 146C: structure métallique, façades en métal et PVC gris, couverture en tôle rouge, hangar tunnel: structure métallique, bâche plastic verte; couverture en tôle

rouge; cabane: structure bois, façades en bois brun clair, couverture en tôle anthracite; hangar 2: structure bois, façades en bois brun clair, couverture en tôle anthracite.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Muriaux, le 9 février 2011.

Secrétariat communal.

Le Noirmont

Requérante: Sandra Langenegger, rue des Collèges 21, 2340 Le Noirmont; auteur du projet: Adriano Lotta, architecte écobiologique, rue Coulon 12, 2002 Neuchâtel.

Projet: Construction d'une maison familiale avec atelier et couvert en annexes contiguës, panneaux solaires thermiques, citerne enterrée pour eau de pluie, biotope, deux places de parc, sur la parcelle N° 1656 (surface 1072 m²), sise à la rue des Angolattes, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 16 m 10, largeur 9 m 80, hauteur 4 m 35, hauteur totale 8 m 09.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, murs en paille; façades: crépi en terre-chaux de teinte beige-ocre, bardage en bois naturel; couverture: tuiles ou plaque éternit de couleur brun-rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Noirmont, le 16 février 2011.

Secrétariat communal.

Saulcy

Requérante: Association des Parents et Amis de la Fondation Père, Bertrand Schnetz, Palastre 18, 2800 Delémont.

Projet: Réfection du chemin, pose de 10 postes pour le parcours didactique du «Chemin des droits et devoirs de l'enfant», aménagement des extérieurs du bâtiment N° 1, sur les parcelles Nos 1258, 1335, 1336 et 1337, sises à l'accès à la ferme de la Combe Es Monin, zone agricole, forêt, chemin de randonnée pédestre.

Dimensions principales: Longueur environ 1200 m.

Genre de construction: Groise, enrobé bitumineux.

Dérogations requises: Article 24 LAT, article 144 RCC (protection de la nature) et article 138 RCC (protection du paysage).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saulcy, le 11 février 2011.

Secrétariat communal.

Soyhières

Requérante: Commune de et à Soyhières, route de France 36; auteur du projet: Bureau d'ingénieurs M. Jobin S.A., rue du 24-Septembre 11, 2800 Delémont.

Projet: Excavations et aménagement de 10 places de stationnement, sur les parcelles N° 1049, zone centre, et N° 29, zone centre, secteur CA, sises au lieu-dit «Les Maettlé».

Dimensions principales: Longueur 30 m 40, largeur 9 m.

Genre de construction: Accès en revêtements bitumineux, places de stationnement revêtues de pavés filtrants.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plan, jusqu'au 18 mars 2011, au Secrétariat communal de Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Soyhières, le 10 février 2011.

Secrétariat communal.

Vermes

Requérant: Martial Chételat, route Principale 1, 2825 Courchapoix; auteur du projet: WHG architectes S.à.r.l., 2350 Saignelégier.

Projet: Déconstruction de divers bâtiments et reconstruction de la maisonnette de week-end avec terrasse couverte, sur la parcelle N° 826 (surface 1683 m²), sise au lieu-dit «Les Courtes Royes», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 8 m 30, largeur 6 m, hauteur 2 m 80, hauteur totale 3 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: lambrissage en bois de teinte naturelle; couverture: éternit ondulé de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 mars 2011, au Secrétariat communal, où les opposi-

tions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vermes, le 16 février 2011.

Secrétariat communal.

Vicques

Requérante: Vico-Logis S.A., Christian Charmillot, route Principale 15, 2824 Vicques; auteur du projet: Architrave S.A., rue de Fer 3, 2800 Delémont.

Projet: Transformation du bâtiment N° 11, comprenant la déconstruction de l'annexe nord, un magasin au rez-de-chaussée, l'aménagement de 6 appartements, garages/terrasses en annexe contiguë en façade nord, sur la parcelle N° 190 (surface 879 m²), sise à la route Principale, zone Centre CAB.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie de pierre, briques; façades: crépissage de teinte claire, bardage en bois; couverture: tuiles de couleur rouge existantes.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vicques, le 14 février 2011.

Secrétariat communal.

Mise au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de la formation des niveaux secondaires II et tertiaires (SFO) met au concours un poste de

secrétaire à 40% (H/F)

Mission: Vous collaborez à l'organisation générale des procédures de qualification (examens de fin d'apprentissage): vous contribuez à l'élaboration des convocations aux divers examens CFC; vous participez à des séances à l'issue desquelles vous pouvez être appelé-e à rédiger le procès-verbal; vous réceptionnez les notes des examens et traitez les résultats; vous vérifiez et calculez les décomptes de frais; vous avez des contacts avec les expert-e-s des diverses professions; vous par-

ticipez au contrôle des décomptes des cours interentreprises.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce avec si possible expérience professionnelle de quelques années. Facilité de contact, faculté d'adaptation et maîtrise des outils informatiques (suite Office) sont les qualités requises. Vous avez une très bonne connaissance du français et des notions de la langue allemande. Vous serez appelé-e à moduler votre temps de travail durant la période des examens.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Luc Portmann, adjoint au chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, téléphone 032 420 71 60.

Nous vous invitons à utiliser le formulaire de CV téléchargeable sur notre site www.jura.ch/emplois. Vous pouvez également l'obtenir au Service des ressources humaines, téléphone 032 420 58 80.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire SFO », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 4 mars 2011.

www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: Commune de Delémont.

Service organisateur/Entité organisatrice: Bureau d'ingénieurs M. Jobin S.A., à l'attention de M. François Joray, rue du 24-Septembre 11, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 422 43 03, fax 032 422 98 59, e-mail: f.joray@jobin-ing-sa.ch.

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Commune de Delémont, Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont (Suisse).

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 16.3.2011.

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**

Date: 1.4.2011.

Exigences formelles: Seules les offres envoyées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé (date du cachet postal faisant foi), signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres envoyées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Commune/Ville.

1.6 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

1.7 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.

1.8 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** oui.

2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution.

2.2 **Titre du projet du marché:** Commune de Delémont – Assainissement chemin de Bellevoie.

2.3 **Référence / numéro de projet:** M2911.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**

CPV: 45000000 – Travaux de construction

CAN: 111, 113, 117, 151, 181, 211, 221, 222, 223, 237.

2.5 **Description détaillée du projet**

Etape 1

Fouilles en tranchée: 1600 m³

Matériaux d'enrobage et de remblayage: 1450 m³.

Tuyaux PEHD DN 80 à DN 150: 2250 m.

Etape 2

Collecteur des eaux pluviales DN 200 à DN 315: 240 m.

Tracé routier et trottoirs en revêtement bitumineux : 2500 m².

Bordures et pavés: 870 m.

2.6 **Lieu de l'exécution:** Commune de Delémont.

2.7 **Marché divisé en lots:** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** non.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

2.10 **Délai d'exécution**

Début: 26.4.2011.

Remarques : Travaux réalisés en 2 étapes conformément aux conditions particulières.

3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles.

3.2 **Cautions / garanties:** conformément aux conditions particulières.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** conformément aux conditions particulières.

3.6 **Sous-traitance:** conformément aux conditions particulières.

3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 **Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 23.2.2011.

Prix: aucuns.

Conditions de paiement: aucun émoulement de participation n'est requis.

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.

3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres** sous *www.simap.ch*, ou à l'adresse suivante: Bureau d'ingénieurs M. Jobin S.A., à l'attention de M. François Joray, rue du 24-Septembre 11, 2800 Delémont (Suisse), tél. 032 422 43 03, fax 032 422 98 59, e-mail: *f.joray@jobin-ing-sa.ch*.

Dossier disponible à partir du: 4.3.2011.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: l'inscription sur *www.simap.ch* n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations

4.2 **Conditions générales:** conformément aux conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 **Conditions régissant la procédure:** conformément aux conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.6 **Organe de publication officiel:** Journal officiel de la République et Canton du Jura.

4.7 **Indication des voies de recours:** selon la législation en vigueur.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.